

Prévoyance/Santé: Avenant à l'accord

Les mesures prises en 2019 pour baisser la réserve financière du contrat Mutuelle (Baisse des cotisations et augmentation des prestations), ont été malheureusement amplifiées et pénalisées par la conjoncture actuelle :

- Désengagement de la sécurité sociale sur certaines prestations
- Augmentation des frais de santé
- Effet inattendu et explosion d'utilisation des médecines douces
- Recrudescence des séances de Psy liée au contexte anxiogène



Résultat, la prévision de nos réserves financières est atteinte trop rapidement et continue de baisser, ne permettant plus de garantir le maintien d'une valeur de sécurité estimée indispensable.

Voici l'état actuel des comptes:

	2020	2021	2022	2023 (*)
Ratio sinistres/cotisations nettes	92%	101%	117%	117%
Solde de l'exercice	1 208 292 €	-105 400 €	-2 594 644 €	-2 500 000 €
Montant de la réserve au 31/12	8 864 632 €	8 917 023 €	6 613 965 €	4 100 000 €

	2019	2020	2021	2022
Cotisations nettes	14 138 692 €	14 338 041 €	15 428 053 €	15 029 044 €
Prestations versées	12 158 272 €	12 075 622 €	15 185 518 €	17 370 215 €

Après plusieurs réunions de négociations, un accord acceptable pour les salariés et l'entreprise a été trouvé pour minimiser l'impact et garantir l'équilibre du système. 2 leviers sont utilisés, une augmentation des prélèvements et un réajustement des prestations.

Naval Group accroît sa participation passant de 62% à 65% au 1er janvier 2024.

Il est demandé un effort aux salariés, qui compte tenu du changement de répartition Employeur/salarié, se traduit par une faible augmentation dont les ordres de grandeur sont donnés ci-dessous.

Salaire BRUT	Salarié (augmentation par mois)
30000€	+ 1,77€
45000€	+ 2,62€
60000€	+ 3,37€

Le plus gros effort devra être supporté par les conjoints, la cotisation passant de 32€ à 80€ /mois. Ce choix est motivé par l'utilisation souvent dévoyée de ce contrat facultatif qui coûte très cher à la mutuelle. En effet, les conjoints souvent couverts par une autre mutuelle, ne sollicitent que les remboursements de notre mutuelle pour des raisons de facilité, impactant lourdement notre équilibre.

Prévoyance/Santé: Avenant à l'accord



Une mesure sociale a été néanmoins décidée pour les conjoints sans revenu ou a faible revenu:

Maintien du tarif de 32€ /mois si le Revenu fiscal de référence (RFR) du foyer est inférieur ou égal à 0,7 fois le PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale), soit pour 2024 un RFR < [32457€](#).

Pour information, selon un Benchmark réalisé dans les autres entreprises, le contrat facultatif est souvent facturé entre 80 et 120€ / mois. Naval-group reste donc dans la fourchette basse.

Le réajustement de certaines prestations se traduit comme suit:

	Garanties actuelles	Garanties à compter du 1er janvier 2024
Médecines douces	12 séances à 50€	2 séances à 50€ puis 5 séances à 30€
Psy	12 séances à 50€	3 séances à 50€ puis 7 séances à 30€

Cet avenant au contrat mutuelle intègre donc plusieurs changements:

- Augmentation de la part employeur et diminution de la part salarié
- Légère augmentation des cotisations salarié (et donc employeur)
- Augmentation de la cotisation du contrat facultatif conjoint
- Encadrement des prestations « Médecine douce et Psy »

En parallèle du contrat Mutuelle, le contrat prévoyance est également déficitaire et ne peut rester à l'équilibre dans la conjoncture inflationniste actuelle.

Cela va engendrer une augmentation moyenne de 4€/ mois pour les salariés.

